

LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



DEC 2017/ JANV / FEV 2018

SOMMAIRE :

Info Mairie.....	P. 2
La vie du village.....	P. 6
La vie associative.....	P. 8
Le Dossier.....	P. 12
Le Portrait.....	P. 15
A vos agendas.....	P. 16



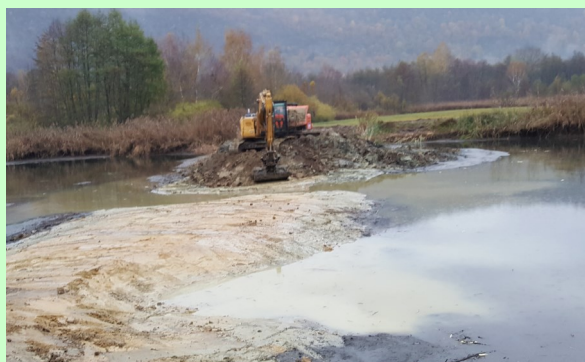
Retrouvez-nous sur Facebook!



LE DOSSIER

P.12

RÉHABILITATION DE LA LAGUNE DE SAINT-AUPRE



LE PORTRAIT

P.15

RESTAURANT PAR ICI PAR LÀ À Saint-Nicolas de Macherin



Et n'oubliez pas de consulter notre site internet :
www.st-aupre.fr

LE MOT DU MAIRE

Concitoyennes, concitoyens,

L'automne se consume, l'hiver s'installe.

A cet effet, j'en appelle au civisme, au respect des personnels techniques, des usagers, en permettant le passage du chasse-neige dans de bonnes conditions.

Est-ce trop demandé que de se garer convenablement, de tailler les haies, les arbres qui risquent de ployer sous le poids de la neige ?

Bienvenue à notre nouvel employé service civique : Maxence. Il a, depuis le 6 novembre, la mission d'animer, de coordonner les activités du REPÈRE. Bon vent et bon travail !

La restauration écologique des lagunes a débuté le 17 octobre. Le Pays Voironnais en est le maître d'œuvre, la commune est associée à ce projet. Dans notre environnement communal, c'est un nouveau lieu à découvrir, à apprécier. Le respect de la faune, de la flore garants de la biodiversité. Vous pouvez lire, en page intérieure, le dossier s'y rattachant.

Après l'affaissement de la route du Grand Vivier, après le pont du Delphin, les travaux ont commencé. Pour ce faire, nous avons obtenu une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental. Aussi, durant la réalisation des travaux, il est demandé, voire recommandé une extrême prudence. L'accident n'arrive pas qu'aux autres !

Le service collecte des déchets du Pays Voironnais a connu un moment de grève. La suppression des marches-arrières pour des raisons de sécurité des personnels a généré et génère toujours des perturbations dans certains hameaux de la commune.

Interpellé, le Pays Voironnais travaille activement sur la mise en œuvre de solutions techniques pour pallier à cet état de fait et doit faire aux usagers concernés des propositions. Conscient de la gêne occasionnée, des désagréments causés, j'espère et souhaite vivement que le Pays Voironnais sorte de cette situation en pensant aussi à la sécurité des usagers et à sa mission de service public.

Fidèle maintenant depuis 3 ans à l'appel du centre communal d'action sociale (CCAS), nous étions nombreux le 19 novembre à la traditionnelle mondée. Un beau et grand moment convivial tout comme l'ont été la matinée diots du Foyer Sully et la soirée Beaujolais Nouveau de l'ACCA.

Par anticipation, je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël ! Je vous donne rendez-vous début janvier pour les vœux de la municipalité le samedi 13 janvier à 11h dans la salle polyvalente et pour le repas des aînés le dimanche 14 janvier, même lieu.

Et n'oublions pas que Noël c'est aussi un moment de charité, d'accueil et de bonheur familial...

Très cordialement.
Pierre Durand,

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public

Séance du 4 septembre 2017

2017-28 : Décision modificative n°1

2017-29 : Admission en non-valeur pour une facture de cantine scolaire

2017-30 : Approbation des tarifs des droits de place pour la Foire aux Chèvres

2017-31 : Autorisation à donner à M. le Maire de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Zébulons

2017-32 : CAPV : rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service transports

Séance du 27 novembre 2017

2017-33 : Décision modificative n°2

2017-34 : Attribution de 2 subventions exceptionnelles : une au Comité des Fêtes et l'autre au Multi-Accueil les Zébulons

2017-35 : Election d'un conseiller municipal au conseil d'administration du CCAS

2017-36 : Autorisation à donner à M. le Maire de signer une convention de financement concernant une formation sur la posture éducative pour un agent scolaire

2017-37 : Autorisation à donner à M. le Maire de demander une subvention au Conseil Régional dans le cadre de travaux de rénovation thermique dans les logements communaux

2017-38 : Autorisation à donner à M. le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental pour le renforcement de la chaussée traitement des eaux pluviales- programme 2018

2017-39 : Approbation du plan de financement concernant les travaux du SEDI sur réseaux de distribution publique d'électricité pour le renforcement du poste de Ture

2017-40 : Approbation du conseil municipal sur la demande de désaffiliation de la Ville et du CCAS d'Echirolles du Centre de Gestion de l'Isère

2017-41 : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour l'intégration des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)

ETAT CIVIL



Décès :

23/07/2017 Yvette BADY née LAZARD

08/09/2017 Michelle BOURGEOIS-PICARDEL née PELLET

13/09/2017 Jean-Jacques BLANC

27/09/2017 Jean-Paul MANIN

05/10/2017 Madeleine ENSELME née BILLION-GRAND

L'Etat civil que nous faisons paraître lors de chaque édition provient de la réception des avis de naissances, décès délivrés par la commune où l'événement a eu lieu.

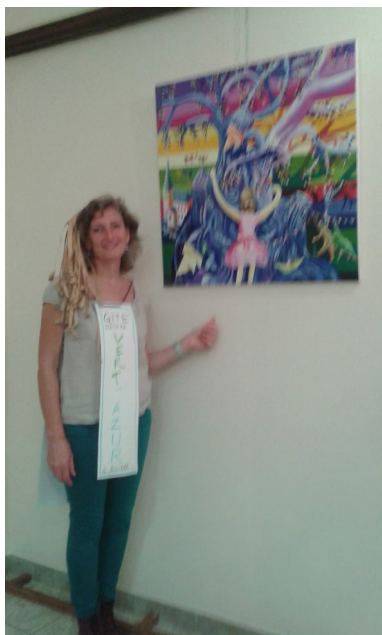
Il arrive parfois que ces avis nous parviennent tardivement ce qui peut expliquer un décalage entre la date de l'évènement et sa parution dans le bulletin.

Départ de Barbara Joachim

Barbara Joachim a quitté l'équipe municipale le 30 septembre pour se consacrer à un tout nouveau projet professionnel.

Barbara et Bruno vont consacrer leur temps à l'accueil de touristes dans leur nouveau gîte du Cantal.

L'équipe municipale, les membres du CCAS, les responsables d'associations avaient tenu à témoigner à Barbara leur amitié et leurs encouragements lors d'une sympathique soirée d'au revoir.



Dans ses valises Barbara a emmené un magnifique tableau peint par notre artiste local Michel Barral-Baron. Ce tableau représente une jeune femme enlaçant un tilleul ; toute une histoire : celle de Barbara qui était à l'origine de la création du « Tilleul m'a dit » et des différentes aventures théâtrales qui nous ont enchantés ces dernières années !

Nous garderons de Barbara de merveilleux souvenirs, et notamment celui d'une femme engagée désireuse de mener à bien ses projets !

Nous renouvelons à Barbara et Bruno nos souhaits de pleine réussite dans cette nouvelle aventure.

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé les mardis :

-26 décembre 2017

-02 janvier 2018

Cérémonie du 11 novembre 2017

Lors de la cérémonie du 11 novembre, la Médaille Militaire a été remise par le Général de Brigade Carré à Marc Blondin (Miribel-les-Echelles), Jean Garampon (Charavines) et à Bruno Genin L'Homnier (Coublevie).



PACS : en mairie

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) se fait désormais en mairie.

Vous pouvez télécharger les documents (notice, déclaration conjointe et convention type) sur le site :

www.service-public.fr

L'officier d'Etat civil en charge de l'enregistrement du dossier n'est pas habilité à conseiller les partenaires quant au contenu de leur convention. Pour tout renseignement concernant les clauses du contrat vous pouvez vous adresser à un avocat, notaire, ou la maison de la justice et du droit à Grenoble.

Vous pouvez déposer votre dossier complet sans rendez-vous auprès de la mairie aux heures d'ouverture au public.

En revanche pour la signature de la Convention et l'enregistrement de votre Pacs, vous devez prendre rendez-vous et les 2 partenaires doivent être présents.

Rappel : Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Renseignements au secrétariat de mairie :

04 76 06 01 06 / accueil@st-aupre.fr

Lettre ouverte des élus de la commune au Président du Pays Voironnais

Poubelles... marche arrière toute !

La collecte des déchets, compétence obligatoire de la communauté de commune, effectue aujourd'hui une vraie marche arrière !

En effet, pour raison de sécurité il est désormais interdit aux agents de collecte de reculer avec leurs engins afin d'effectuer la collecte des ordures ménagères.

Quelles conséquences pour nos administrés ?

- Certaines routes de hameaux ne seront plus desservies par les engins de collecte (11 voies pour Saint-Aupre).

- Pas ou peu d'information vis-à-vis des administrés. Et quand il y en a une, le mot laissé dans la boîte aux lettres est tout simplement incompréhensible.

- Des usagers vont devoir parcourir plus de 200m, parfois en pente, pour aller déposer leur poubelle à un endroit qui n'est même pas défini ! Pour une personne âgée convenez que c'est aisé !!

- Des dizaines de poubelles déposées près de maisons de riverains qui vont être ravis de supporter nos déchets ; de plus, ces poubelles peuvent occasionner des problèmes de sécurité sur la voie publique (encombrement de routes étroites)

Nous sommes bien entendu sensibles aux objectifs de sécurité mis en avant, mais par contre ce que nous déplorons c'est que les accidents de travail ne sont pas récents, que cela fait des mois, voire des années que le sujet est sur la table...

Il est extrêmement regrettable que les usagers tout comme les communes fassent les frais de ce malaise social qui sévit au sein des services du Pays Voironnais.

Il est également regrettable que des décisions unilatérales soient prises dans l'urgence avec une application immédiate sans aucune communication vis-à-vis des usagers. Les administrés tout comme les communes sont mis devant le fait accompli, engendrant des situations de tension et d'insatisfaction.

Enfin, il est aussi regrettable que le Pays Voironnais attende des municipalités des solutions, exportant les contraintes techniques directement sur les communes sans consultation préalable (aménagement d'espaces de stockage de container par exemple). Nos moyens humains et logistiques sont sans commune mesure comparables avec ceux de la communauté de commune.

Travailler sans concertation ni anticipation, est ce bien là la nouvelle façon de fonctionner du Pays Voironnais ?

Qu'en est-il de l'esprit de service public qui doit animer la mission d'une communauté de communes ?

Il est de la compétence du Pays Voironnais d'assurer et de garantir le service public, qui par ailleurs est facturé aux contribuables.

Les habitants, tout comme les élus de Saint-Aupre, attendent du Pays Voironnais des réponses concrètes urgentes à la problématique du moment.

Le 23/10/17

Les élus de la commune de Saint-Aupre



M. le Maire Pierre Durand
et le Conseil Municipal
vous invitent à
La Cérémonie des vœux
Samedi 13 Janvier 2018 à 11h
à la salle polyvalente

Mairie, 72 route du Champtoraz, 38960 Saint-Aupre - accueil@st-aupre.fr - 04 76 06 01 06

Inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017

Vous venez d'emménager à Saint-Aupre ou vous avez changé d'adresse dans la commune ?

Pour être inscrit sur les listes électorales 2018, vous devez procéder aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Cette année, vous avez jusqu'au **30 décembre 2017 en mairie** pour nous donner votre dossier.

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert de 9h à 12h pour les dernières inscriptions.

Vous pouvez également vous inscrire via internet sur le site **www.service-public.fr** (avant le 31 décembre 2017)

Pièces à fournir :

- Formulaire (à remplir en ligne ou téléchargeable sur www.service-public.fr ou remis en mairie).
- Carte d'identité ou passeport valide
- Justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (facture électricité, eau, taxe habitation, impôts sur le revenu)

Pièces supplémentaires pour les cas suivants :

- Femme mariée : livret de famille
- Personnes domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois + Attestation sur l'honneur des parents + pièce identité de l'hébergeant.

Les jeunes de 18 ans sont **inscrits d'office**.

Pour les **Français à l'étranger**, il faut vous rendre à l'ambassade ou au poste consulaire pour effectuer votre inscription.

Pour rappel la carte d'électeur est valable jusqu'à son remplacement par la suivante. Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales en général tous les 3 à 5 ans.

Attention à bien mettre votre nom sur votre boîte aux lettres afin de recevoir votre carte d'électeur et les documents de propagande.

Infos Préfecture , Mes démarches en un clic sur :

www.ants.gouv.fr



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je le déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique « services associés » puis où « immatriculer mon véhicule ».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

LA VIE DU VILLAGE

Répas des aînés

Au lendemain de la cérémonie des vœux, les aînés de notre village sont invités par les élus et les membres du CCAS à venir partager un agréable moment convivial autour d'un bon repas.

Cela se passera à la salle polyvalente :

dimanche 14 janvier 2018 à 12h

Travaux route du Grand Vivier

Du retard dans les travaux nous obligent à maintenir un alternat entre le chemin du Gorgeat et le pont du Delphin.

Nous vous recommandons la plus grande prudence et vous remercions de votre patience pour la gêne occasionnée.

Après-midi de mondée

Dimanche 19 novembre, ce sont plus de 60 personnes de tous les âges qui se sont retrouvées afin de monder dans la bonne humeur et sous la direction de Véronique Michallat.

Près de 150 kg de noix, se sont ainsi transformées en cerneaux, ils seront vendus au profit du CCAS.

Afin de respecter la tradition jusqu'au bout, l'après midi s'est achevée par un sympathique goûter.



Ateliers décoration de Noël

Si vous êtes passé par le centre du village vous avez sans doute remarqué le magnifique sapin ainsi que les décorations installées sur la place.

De nombreux enfants, leurs parents se sont appliqués à réaliser les décorations que vous pouvez admirer. Marie Durif, Christine Chapon, des idées plein la tête, ont organisé un atelier de Noël dans la bonne humeur, où les enfants se sont lâchés pour réaliser des décorations toutes plus originales les unes que les autres avec des bouchons, du bois de récupération, des assiettes, des bouteilles.... le tout ponctué de paillettes, de rubans, de perles...

**Merci à Marie et Christine,
nos coachs déco !**



Saint-aupre au passé : LE CHÂTEAU DE LA ROSSETIÈRE

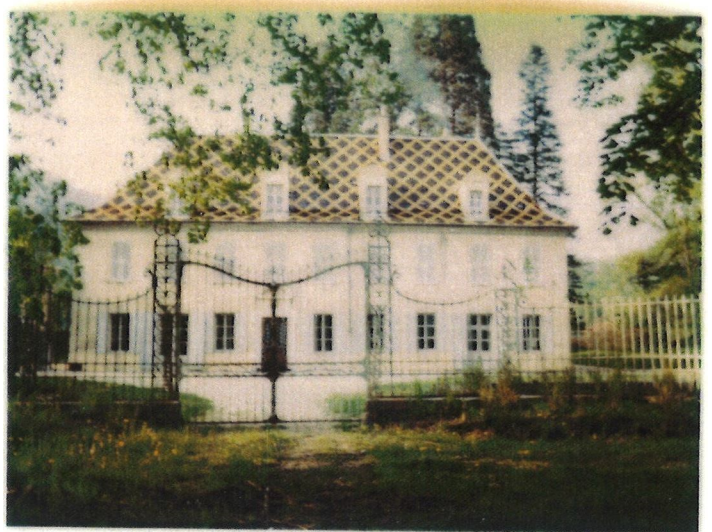
Situé sur la commune de Saint-Aupre en limite avec celle de Saint-Etienne de Crossey, cette belle bâtisse du 18^{ème} siècle frappe les yeux quand on rentre dans la commune de Saint-Aupre.

En voici l'histoire !

Au 16^{ème} siècle, la première bâtisse a sans doute été construite par Claude Barral, alors notaire à Saint-Aupre, pour remplacer le château de Montagneux la Roche, situé sur Saint-Etienne de Crossey en dessous du hameau du Seyx. Son fils Louis Barral, également notaire, sera enterré avec son épouse Anne de Chambaran contre la chapelle Sainte-Marguerite, dans l'église de Saint-Aupre.

Au début du 17^{ème} siècle, la maison de la Rossetière appartient à Ennemond de Barral, capitaine châtelain de Voiron. Ce dernier meurt vers 1630 et son frère Gaspard, avocat au parlement du Dauphiné, hérite de ses biens de Saint-Aupre. Il sera anobli en 1643 pour être allé congratuler en 1622 le pape Grégoire XV à l'occasion de la conversion du connétable de Lesdiguières. Il fut enterré avec son épouse Hélène de Clermont de Chaste-Gressans dans l'église de Saint-Aupre.

Le 18 mars 1673, la Cardinal Etienne Le Camus, évêque et Primat de Grenoble, visite la paroisse de Saint-Aupre. La bâtisse, appartient alors à Noble François de Barral conseiller au parlement du Dauphiné et fils de Gaspard. Le Cardinal écrit qu'à l'intérieur « il y a une chapelle au coin d'une salle vis-à-vis un lit, il y a un cabinet et du linge étendu ». François de Barral mourut le 27 décembre 1699 et fut enterré dans l'église du Couvent des Dominicains de Grenoble. Il légua son domaine de la Rossetière à Joseph de Barral, Président à Mortier du Parlement de Grenoble. C'est probablement ce dernier qui fera construire le château actuel (voir photos), l'ancienne bâtisse ayant été détruite par un incendie.



Une chapelle fut bénite dans le nouveau château le 26 octobre 1763. Elle pouvait accueillir une vingtaine de personnes. Le plafond était une voûte en marqueterie et lattes dorées, l'autel sculpté de marbre et de bois. Trois statues ornaient la chapelle : celle de St Joseph, celle de la vierge Marie et celle de St Jean Baptiste.

Le 14 septembre 1777, le fils de Joseph de Barral, Noble Charles François de Barral, capitaine au régiment de Béthune, chevalier de l'ordre de St Louis et 1^{er} Maire de Saint-Aupre, donna la chapelle, placée sous le vocable de la Visitation, à François Boisserand, curé de Saint-Aupre qui prend possession de la chapelle le 13 octobre 1777.

Charles François de Barral instaura à Saint-Aupre une fête de la Rosière en 1780 pour doter chaque année une jeune fille pauvre qui se mariait. La fête se terminait par un repas et un bal dans le parc du château. La fête de la Rosière disparut avec la révolution en 1789...

Veuf en premières noces de Marie de Richard, il épousa en secondes noces le 25 juin 1785 Marie Joséphine Farconnet du Mas, fille de Guillaume Farconnet du Mas, Châtelain de Saint-Laurent du Pont, dont il eut 2 enfants, Emilie, née en 1796 qui héritera du domaine et épousera Jean François Bourdariat, notaire à Miribel les Echelles en 1824 et Camille, née en 1798, percepteur des contributions directes à Caluire qui épousera en 1823 Alexandrine Flauvant, fille d'Alexandre Flauvant, maire de Saint-Etienne de Crossey.



Charles François de Barral mourut en 1808 et on peut voir sa pierre tombale dans l'église de Saint-Aupre le Bas. Sa fille Emilie, devenue veuve en 1850, ira vivre à Chambéry où elle décédera en 1879 après avoir vendu tous ses biens qu'elle possédait à Saint-Aupre et Saint-Etienne de Crossey. Le château et son parc seront vendus au vicomte Antoine Elisée de Loriol originaire de la Bresse qui y séjournera 3 mois par an et les terres et bois situés sur cette commune seront vendus le 26 octobre 1878, acte passé chez Maître Victor Margot notaire à Voiron, à plusieurs propriétaires (voir encadré).

Le 21 août 1880, le vicomte de Loriol, nouveau propriétaire, écrit à l'évêque de Grenoble pour lui demander que des messes soient à nouveau célébrées dans sa chapelle.

En 1906, il vend le château à Joseph Bonnet, de Lyon, qui le prêtera à la Croix Rouge en 1914 pour soigner les blessés de guerre.

En 1920, le château est vendu à Achille Posthel, également de Lyon, alors Directeur de la Banque Nationale de Crédit qui le revendra en 1927 à Jean Goy. En 1936, c'est Alphonse Goy qui en est le propriétaire.

Juste avant la deuxième guerre mondiale, ce sont M. et Mme Bertolo d'origine italienne qui en sont les jardiniers.

En 1940, la famille Germain de Magny agriculteur en Moselle qui, après s'être réfugiés chez Xavier Vial, Boucher à Saint-Etienne de Crossey, se réfugient au château. Leurs enfants allaient à l'école de Saint Etienne de Crossey.

Après la guerre, ce sont M. et Mme Jules Berthet qui ont été les gardiens du château, remplacés ensuite par M. et Mme Gonni.

En 2001, le réalisateur Georges Battagne y met en scène un film intitulé « Mémoire d'Immortel ».

Enfin, cette année 2017, le propriétaire M. Olivier de la Roussière, faisant refaire le crépi de la façade (voir photos), a mis à jour les restes d'un cadran solaire portant la date de 1766 et qu'il a pu faire refaire à l'identique, la belle histoire de ce château emblématique de notre commune qui se perpétue au-delà des époques !!!

Les terres et bois sont vendus le 23 octobre 1878 à 8 propriétaires qui sont :

- Julien Bernard, domestique au château ;
- Joseph Burriat de Saint-Etienne de Crossey ;
- Autre Joseph Burriat également de Saint-Etienne de Crossey ;
- Jean Joseph Mollin de Saint-Aupre ;
- Jean Baptiste Burriat de Saint-Aupre ;
- Hyppolite Revol-Bourgeois ;
- Joseph Mollini de Saint-Aupre ;
- François Philippat, meunier à Saint-Aupre .

LA VIE ASSOCIATIVE

Croqu'Arts : Mélimélo de pincesaux

Pour son neuvième mélimélo de pincesaux qui se déroulera courant mai 2018, Croqu'arts propose le thème suivant :

« De l'arbre à la forêt »

Le thème inclut la nature , les habitants (*hommes et animaux*), les mystères, le fantastique, le merveilleux, ayant un rapport avec l'arbre ou la forêt.

(pas de bouquet de roses, lilas, tulipes ou hortensias, ni massifs de fleurs ou jardins potagers)

Cette exposition s'adresse à **tous les peintres amateurs** des communes de Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Etienne de Crossey, Saint-Joseph de Rivière, Miribel-les-Echelles.

La participation est gratuite , la surface d'exposition est d'environ 2m² par artiste selon le nombre d'exposants (4 petits tableaux ou 2 grands).

Toutes les techniques de peinture sont acceptées . Pour les inscriptions, une information sera communiquée dans les prochains bulletins municipaux.

À vos pincesaux
pour de belles réalisations !

CROQU'ARTS

LA VIE ASSOCIATIVE



Quelle foire !

Le mauvais souvenir de 2016 a été balayé par 2017.

Les Saintaupriens, la municipalité et le Comité des fêtes ont réussi cette année à tenir les nuages éloignés : ils sont vraiment très forts.

Une belle organisation, ce n'était pas une foire, c'était une fête.



Près de 1100 repas servis à la salle polyvalente, une affluence record, des parkings pleins, des commerçants ravis, des visiteurs enchantés, la liste pourrait être encore plus longue.

En plus cette année, il y avait des chèvres : des vraies mais aussi des volantes, ce n'est quand même pas banal.

Notre foire aux chèvres est vraiment un événement exceptionnel.

Un énorme MERCI aux associations, aux services techniques, à nos secrétaires de la mairie, et à tous ceux qui œuvrent, selon leurs disponibilités, à cette réussite. Tout le village la leur doit.

On se retrouvera bientôt autour d'un moment convivial pour en reparler et offrir comme chaque année le fruit de leur labeur.

En attendant, commencez à penser à la 413^{ème}, on aura besoin de tous pour faire encore mieux !



Jeunes bénévoles de la Foire aux chèvres 2017



Jean-Paul,

Jean Paul, c'est dur, très dur d'accepter que tu nous aies quittés...

Le seul moyen est de s'emparer de ta gentillesse, de ton sourire, de ta bonne humeur, de ton courage et de les porter comme tu le faisais si bien !

Merci de nous avoir tant appris et tant donné. Repose-toi, nous ne t'oublierons pas... et surtout pas ton rituel «On n'est pas des Quand mêmes »....



Sou des écoles de Saint-Aupre

Dimanche 04 Février 2018,
Le Sou des écoles vous renouvelle sa **vente d'ALIGOT-SAUCISSE.**

Afin de gérer au mieux les quantités, nous faisons une pré-vente : remplir le talon au bas de l'affiche (qui sera distribuée début janvier), l'accompagner du règlement et le déposer dans la boîte aux lettres du Sou des écoles (entrée de la mairie) avant le 24/01/2018.

A emporter ou à déguster sur place, accompagné d'un verre de vin : 7€ la part.

Buvette avec vente de bouteilles de vin sur place.

Concert Gospel Jazz Blues le 10 mars 2018 à l'Eglise



"Le Concert Gospel Jazz Blues, organisé sous la Direction de M. Al Endez De Bengbis, Chef des Chœurs du réseau Gospel Train (Grenoble et Voiron), aura lieu

Samedi 10 mars 2018 à 20h30 en l'église de Saint-Aupre

Ce concert sera au profit de l'orphelinat de Sangmélina au Cameroun.

PAF 10€ en pré-vente auprès des Choristes, 15€ à l'entrée, gratuit pour les moins de 7 ans.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le REPÈRE

Les activités ont repris après la petite pause estivale. Un dimanche croissants, une journée de formation aux gestes de premiers secours en septembre, suivie de la Foire aux Chèvres où les œuvres de Paco ont pu être admirées tout en devinant le poids d'une des merveilleuses chèvres fabriquées par Michel.

En octobre, le 6 plus de 80 personnes ont assisté à la conférence de Joël Jacquet pour apprendre les bases d'un jardin naturel. « Le jardin au naturel », en collaboration avec Le Pic vert, était une soirée très intéressante, vive la permaculture !

Le 7 un voyage magnifique en images et en notes, Florence Voir et Laurent Brun ont accompagné au violoncelle, saxo et guitare le photographe / voyageur Gino Spirli à travers le monde.

Un moment magique et plein d'émotion. L'exposition s'est tenue tout le mois de novembre.

Service civique : Après plusieurs mois avec nous, le sourire de Sophie va nous manquer (mais elle a promis de revenir de temps en temps). Bienvenue à Maxence, qui va nous rejoindre pour poursuivre la communication, assurer plusieurs permanences chaque semaine et nous aider pendant les nombreux événements du REPÈRE, à partir de début novembre.

Les dimanches croissants, anglais conversationnel et l'astrologie ont repris, les récréés musicales vont repartir en novembre et il y a plein de nouvelles activités, concerts et projections de films à partager.

Le REPÈRE va aussi devenir coin lecture à partir de début décembre, vous allez pouvoir réserver et prendre vos livres, CD et DVD au REPÈRE lors des permanences.

N'oubliez pas de jeter un coup d'œil régulièrement sur le site www.lereperestaupre.fr pour rester informés des événements à venir.

lereperestaupre@gmail.com

Association ADACFRANCE

Notre association a pour but d'organiser des stages ponctuels autour de 3 axes :

- **Le mieux-être** : gérer son stress, apprendre à apprendre, oser changer, gérer les conflits interpersonnels, mieux communiquer.

- **La protection personnelle**: la self-défense, le secourisme, la gestion de l'agressivité,

- **L'autonomie en pleine nature**, apprendre à faire du feu sans briquet, reconnaître les plantes sauvages comestibles, construire un abri de fortune, s'orienter.

Ces ateliers et stages sont encadrés par **des enseignants compétents** et expérimentés. Ils s'adressent à un large public et les tarifs sont volontairement accessibles

La plupart des stages durent 3 heures et sont ouverts aux adultes et aux adolescents.

Crèche multi-accueil Les Zébulons

L'Assemblée Générale du multi accueil Les Zébulons s'est tenue jeudi 5 Octobre 2017.

De nombreux adhérents étaient présents ainsi qu'une partie des membres du personnel. Nous les remercions.

Le nouveau conseil d'administration est désormais composé de 12 personnes : Amandine Talourd (Présidente) - Jessica Bréançon (Vice Présidente) - Déborah David (Trésorière) - Matthieu Janowski (Vice trésorier) - Emilie Julian-Binard (Secrétaire) - Mélanie Hodeau (Vice secrétaire) - Nicolas Mollard - Samantha Mollard - Audrey Humbert - Melvine Dufour - Elise Guillerm - Emelyne Mollier.

Nous rappelons que le multi accueil Les Zébulons est une association de loi 1901, créée en 1987 à l'initiative de parents de Saint-Etienne de Crossey.

C'est une structure cogérée par une directrice et des parents bénévoles en lien étroit avec le personnel.

L'équipe qualifiée et chargée d'accueillir les enfants est composée de 10 salariées :

1 directrice, 1 Educatrice Jeunes Enfants, 3 auxiliaires de puériculture, 3 aides-auxiliaires, 2 agents de collectivité en Contrat d'Avenir

Tout au long de l'année, les petits Zébulons peuvent évoluer à leur rythme dans un cadre chaleureux et adapté à leurs besoins.

Un point d'honneur est donné au respect de l'enfant et de ses rythmes et notamment de son rythme de vie (sommeil, repas, éveil, propreté) et de son rythme de motricité.

Plusieurs activités sont proposées tout au long de la journée aux petits Zébulons : coloriage, découpage, peinture, gommettes, cuisine, chants, contes...

Un grand espace extérieur leur permet également de profiter de toboggans, bac à sable, porteurs, pousseurs ou vélos ... Des promenades sur les chemins avoisinants leur sont proposées.

Les parents sont invités à participer à des temps de vie du Multi Accueil (accompagnement aux sorties, partage de temps d'activités, d'ateliers...) selon leurs possibilités et disponibilités.

Contact :

07 67 11 78 77

eququet@gmail.com

Le mieux est d'envoyer un email qu'on vous envoie le calendrier des stages et leur contenu.

www.adacfrance.com (rubrique "les stages").

Cliquez sur le stage pour avoir les détails.

Facebook : "Stages et Ateliers découvertes 38"

LA VIE ASSOCIATIVE

Collectif DEMAIN

Suite à la projection du film « Demain » à Crossey en octobre 2016, plusieurs groupes se sont formés avec l'idée de mettre en route des initiatives citoyennes, inspirées ou non de celles montrées dans le film.

Un an plus tard, les groupes ont bien avancé : un **Système d'Echange Local** a vu le jour : le SEL de la Haute-Morge permet d'échanger des services, des compétences et des biens, évitant d'acheter ou louer quelque chose qui pourrait être prêté et de créer ou renforcer des liens entre citoyens. Jetez un coup d'œil sur le site www.crosel.fr pour voir les offres et demandes de la quarantaine de personnes déjà inscrites et vous inscrire aussi si ça vous dit ! Pour contacter la commission échanges et partage : contact.crosel@gmail.com

En septembre le premier **Gratifieria** a eu lieu : des stands très variés mis en place par le groupe Solidarité où tout était gratuit, un principe novateur qui a bien plu et étonné les nombreuses personnes qui sont venues. Une initiative que le groupe reprendra certainement en 2018.

La commission solidarité, en partenariat avec le CCAS, propose de l'aide ponctuelle à des personnes âgées ou isolées sous forme de services (transport, accompagnement pour des courses...).

Pour contacter cette commission : ines.beyney0641@orange.fr

Les **bacs dans le jardin de la Mairie** mis en place par le groupe jardins, ces petits jardins urbains sont destinés à tous : vous pouvez planter, cueillir, désherber, déguster, contempler, faire part de vos idées et nous rejoindre aussi. Le groupe ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et compte bien poursuivre leurs œuvres dans d'autres lieux autour de Crossey.

Pour contacter la commission « jardins » : jardins-crossey@gmx.fr

Le groupe énergie travaille sur la mise en place de **deux centrales photovoltaïques** sur la commune de Crossey, une partie du financement devrait être couverte par un financement citoyen sur souscription d'actions de Buxia Energies, société citoyenne locale. Ce groupe organise une soirée thermographique le **mardi 5 décembre à 20h** dans la salle du conseil de la mairie de Crossey : comment utiliser une caméra thermique pour mesurer les performances thermiques de votre logement avec interprétation des résultats par un professionnel.

Contacts : philippemorand38@gmail.com, pierrealexvial@gmail.com

Le projet de la commission éducation est de faire réfléchir sur **des solutions alternatives en matière d'éducation** à travers la diffusion de documentaires et soirées débats sur ce thème, la création d'un « café des parents » et la mise en

place d'interventions auprès des enfants.

Pour plus d'informations contactez : joannahouot@gmail.com

La monnaie locale sera bientôt mise en place, le groupe économie locale a rejoint l'association « Le Cairn », qui vient de démarrer cette nouvelle monnaie locale à Grenoble, dans le Trièves et à Tullins. Le démarrage local (Saint-Etienne de Crossey, Saint-Aupre, Voiron...) est prévu début 2018.

L'intérêt d'une monnaie locale ? Favoriser les circuits courts, soutenir une économie solidaire et respectueuse de l'environnement et utiliser une banque éthique.

Pour plus d'information, voir www.cairn-monnaie.com, pour contacter le groupe : contact_paysvoironnais@cairn-monnaie.com

L'auto-stop organisé, matérialisé par des panneaux verts qui sont installés depuis début septembre a démarré. Le groupe transport s'est rapproché du Pays Voironnais, qui préparait ce projet depuis quelque temps, pour aider le démarrage sur les trajets locaux de la première ligne locale mise en place : Saint Laurent du Pont à Voiron et vice-versa. Faites du stop en toute sécurité en tant que conducteur ou piéton, les adhérents ayant validé une charte de bonne conduite, disposant d'un macaron pour les voitures et une carte d'adhésion pour les piétons. Le plus il y a d'adhérents, le mieux le stop organisé marchera : inscrivez-vous sur www.rezopouce.fr. Pour contacter le groupe transport : groupetransport38@gmail.com



La restauration de la lagune de Saint Aupre



Depuis 1992, lorsqu'on arrivait à Saint-Aupre par la route départementale 49, nous avons pris l'habitude de voir dans le paysage trois étendues d'eau dans le marais entre la Rossetière et la Bouboutière.

Ces trois étangs artificiels avaient été creusés afin de recueillir les eaux usées des saintaupriens et les épurer avant qu'elles ne soient envoyées dans la Morge.

Il était adapté pour des eaux usées d'une population de 900 habitants.

Ce système naturel d'épuration en trois étapes ne répondait plus, d'une part aux normes de traitement des eaux usées et d'autre part, aux besoins liés à l'augmentation de la population ; il a donc été remplacé par le branchement au réseau intercommunal d'assainissement en 2014.

Celui-ci emmène donc les eaux usées de notre village à la station Aquantis du Pays Voironnais.

Bien qu'étant situé sur des parcelles appartenant à la commune, l'exploitation, le fonctionnement, l'entretien et la gestion de ce dispositif de lagunage avaient été confiés par le conseil municipal de Saint-Aupre aux services du Pays

Voironnais. Ces derniers avaient par convention, l'obligation de remise en état initial à la fin de la durée de cette délégation.

Une première phase de travaux a donc été engagée en 2015 afin de pomper et de traiter les boues accumulées au fond des trois mares.

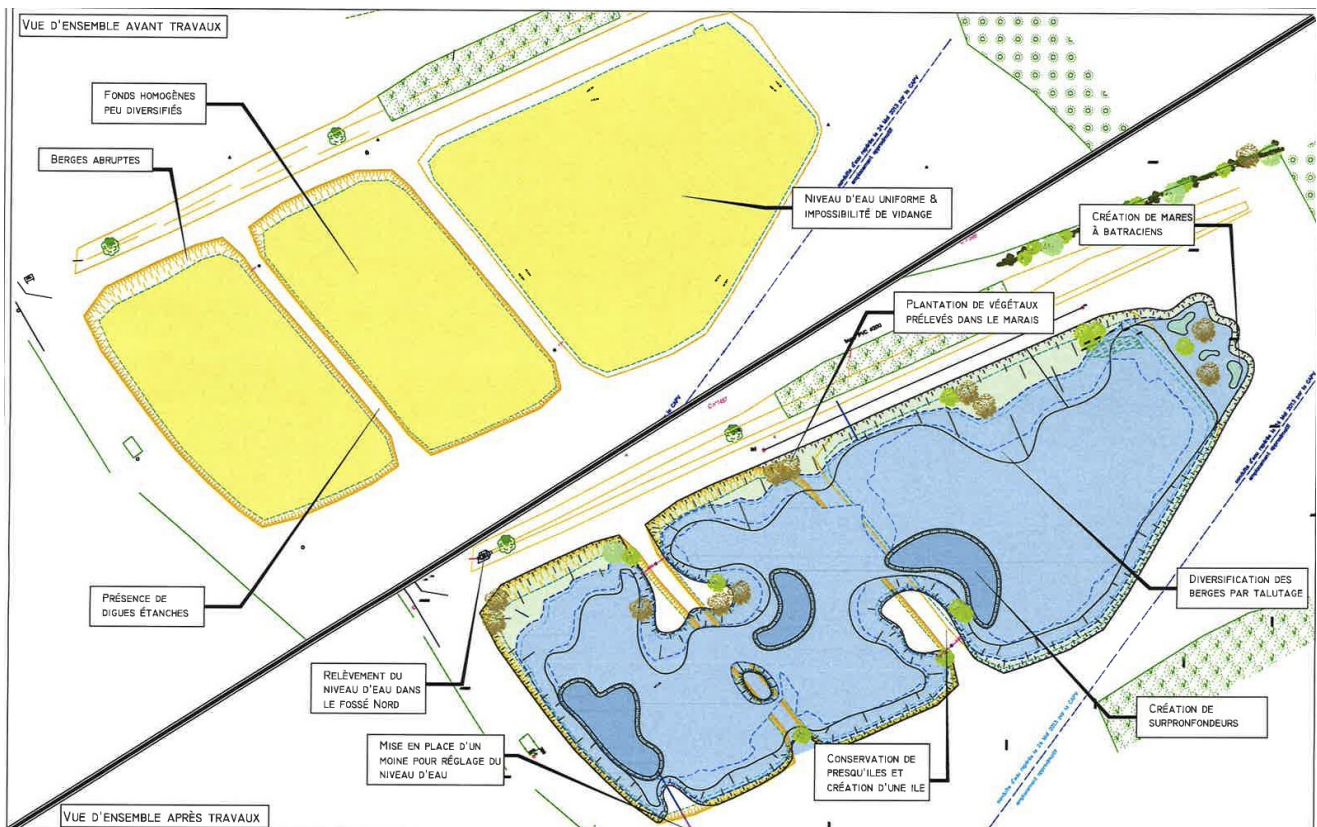
Ces boues, nécessitant un traitement particulier, ont été emmenées dans un centre de retraitement adéquat.

Il restait donc à redonner à ce secteur de marais son statut initial de « zone humide ». Un bureau d'étude a donc été missionné pour cela et a présenté un premier projet aux différents partenaires (agriculteurs, propriétaires, usagers, association de défense de l'environnement, élus de la commune). Ce projet a été présenté une première fois et suite aux remarques formulées, il a été remanié, rediscuté et finalement validé par tous à la fin du printemps dernier.

Les travaux de réhabilitation ont donc pu commencer au mois d'octobre.

Descriptif des travaux

- Réalisation de brèches entre les digues pour la création d'un plan d'eau unique.
- Reprofilage de certains secteurs des berges pour faciliter le déplacement de la faune.
- Création d'un niveau d'eau compris entre 2m et 0,2m. -Ce niveau est géré par un batardeau placé sur l'exutoire.
- Création d'un écran boisé entre la route et le bassin pour préserver la tranquillité du site.
- Optimisation de l'alimentation en eau du bassin.



LE DOSSIER



La mise en œuvre de ce programme doit en outre se faire dans le respect des prescriptions suivantes :

- Aménager à l'est du bassin une plate-forme affleurant le niveau de l'eau.
- Créer des presqu'îles plutôt que des îles pour faciliter l'entretien.
- Conservation des berges sud en l'état.
- Création de sur-profondeurs dans les nouveaux aménagements afin d'empêcher la colonisation totale du site par les roseaux.
- Création d'un seuil à l'exutoire afin de contrôler les niveaux d'eau.

Afin de préserver la faune et la flore, les travaux seront réalisés en dehors de périodes sensibles. Ils seront donc effectués entre fin septembre et début février.

Qui finance les travaux ?

Le coût des études et des travaux est entièrement supporté par la **communauté de communes du Pays Voironnais**, dans le cadre de sa compétence « eaux et assainissement ». Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage sont toutefois menées en concertation entre **Le Pays Voironnais, le Conservatoire départemental des Espaces Naturels, le bureau d'études SINBIO, l'ACCA de Saint -Aupre, des propriétaires et usagers du marais (notamment les agriculteurs), l'association le Pic Vert et des élus du conseil municipal.**

À quoi les zones humides servent-elles ?

Elles ont un rôle d'éponge. Les zones humides ont la capacité de retenir l'eau, de la stocker et ainsi de limiter les crues et inondations. Les plantes qui la composent ont la capacité de filtrer l'eau ce qui se traduit par l'absorption d'une part de la pollution.

La biodiversité est par ailleurs une caractéristique de ces espaces où des écosystèmes complexes se développent. Ces zones sont souvent des espaces de frayères, soit de reproduction pour les oiseaux et les poissons, au même titre que les îles protégées au large de la Bretagne pour la reproduction des oiseaux.

En revanche, du point de vue du développement des sociétés humaines, les zones humides sont difficiles à exploiter car chargées d'eau. Néanmoins, lorsque la technologie s'est suffisamment perfectionnée, l'homme a été en capacité de les convertir en champs de maïs, gourmand en eau ; ou de les assécher pour mettre en place des aménagements industriels ou touristiques.

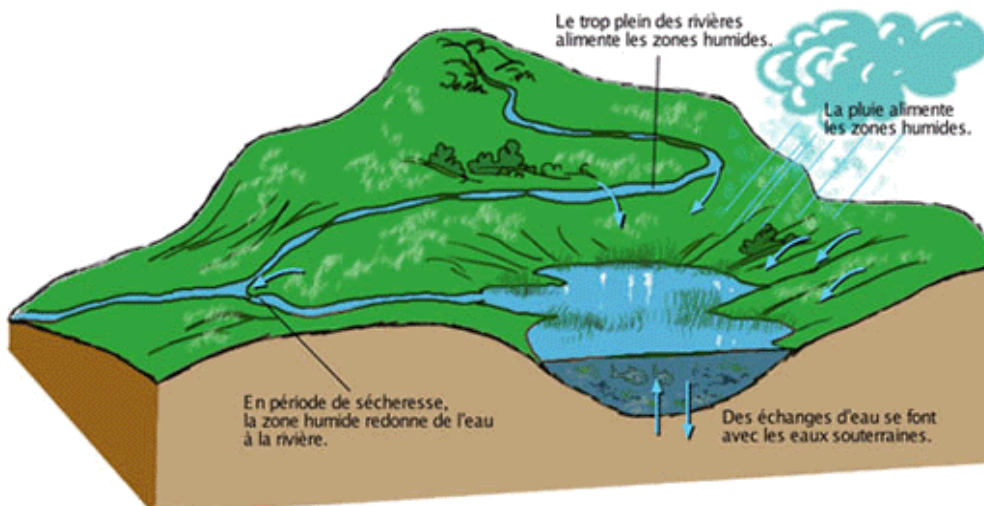
Quelles sont les conséquences de la disparition des zones humides ?

Dans un rapport de 2009, l'agence de l'eau Loire-Bretagne explique les conséquences de la disparition des zones humides : baisse de la capacité de rétention d'eau lors des crues, « *l'augmentation de la fréquence des inondations semble, dans une certaine mesure, en corrélation avec la disparition des zones humides* », « *la perte de la fonction de filtre accentue les pollutions* » ; mais aussi l'impact sur la faune et la flore qui n'a plus d'abri, de nourriture et d'espace de reproduction.

Depuis quand se soucie-t-on de ces espaces ?

La convention de Ramsar date de 1971, aujourd'hui 168 pays l'ont ratifiée. Elle a pour objectif de recenser les zones humides d'impact international et de les protéger. En France, la loi sur l'eau de 1992 encadre la gestion et la préservation des zones humides.

À l'échelle planétaire, la moitié des zones humides a disparu en un siècle. Dans un rapport de 2012, l'ONU appelle les États à protéger ces espaces, à reconnaître leur utilité économique et environnementale en particulier quant à la gestion de l'eau.



LE DOSSIER



Lors des dernières journées mondiales sur les zones humides en avril 2014, les chambres d'agriculture ont développé des incitations aux agriculteurs pour les entretenir.

En ce qui concerne notre marais classé dans sa totalité en Espace Naturel Sensible (E.N.S.), il est extrêmement important de lui préserver sa qualité de zone humide : d'une part, c'est un foyer très riche de biodiversité autant sur le plan faunistique que floristique et donc un élément inestimable de notre patrimoine. D'autre part, ce domaine joue le rôle de tampon hydrologique qui a le pouvoir d'absorber les débordements qu'on peut craindre lors d'évènements climatiques violents et ceci au bénéfice de notre village bien entendu mais aussi de toutes les communes en aval.

Le lagunage, partie de l'Espace Naturel Sensible

La nature va donc reprendre ses droits dans notre marais. Ce lagunage occupe une surface de 3,53 hectares au sein de l'ENS du Marais de la Mairie de Saint-Aupre dont la superficie totale est de 55 hectares.

Une fois la réhabilitation du lagunage effectuée, le travail de préservation de ce vaste espace continue par l'élaboration du plan d'action quinquennal élaboré avec le même groupe de partenaires auquel viendront se joindre les techniciens et gestionnaires du Conseil Départemental de l'Isère.

Le travail a déjà commencé et il en ressort une idée directrice : préserver avant tout l'évolution naturelle de cette zone, respectant son identité de sanctuaire sauvage tout en lui donnant un rôle pédagogique.

La priorité sera donnée à la lutte contre les espèces invasives, la limitation du développement des espèces ligneuses, la pérennité du statut de zone humide, l'observation précise de la vie naturelle (faune et flore), en harmonie avec l'activité humaine (exploitation agricole, loisirs).



LE PORTRAIT

PAR ICI PAR LÀ

Deux saintaupriennes s'installent à Saint-Nicolas de Macherin !



Depuis le 6 novembre, Céline et Christelle sont les charmantes tenancières du café restaurant **PAR ICI PAR LÀ**

Ces deux sympathiques quadragénaires ont toutes deux décidé de leur reconversion professionnelle pour s'associer. Céline était technicienne dans un institut de recherche au CHU de Grenoble et elle a décidé de se former à l'art culinaire. Christelle a été serveuse dans un bar, puis auxiliaire de vie. Elle est très investie dans la vie associative et municipale de sa commune, aime le partage, la convivialité...

Mais qu'aviez-vous donc en commun pour vous associer ?

Sans hésiter elles répondent : la motivation, l'envie de faire revivre un lieu pour rassembler, partager notre bonne humeur et notre joie de vivre !

Pour Céline, c'est plus particulièrement l'envie d'entreprendre dans la restauration en pensant déjà à son fils aîné qui aimerait suivre cette voie.

Pour Christelle, c'est plus particulièrement le rassemblement intergénérationnel qui la passionne et qu'elle compte bien développer dans cet établissement.

Quelles sont vos spécialités culinaires Mesdames ? Notre cuisine est une cuisine traditionnelle assortie de quelques spécialités portugaises, le tout réalisé à partir de produits frais locaux. Le samedi soir nous proposons des assiettes de charcuterie à partager ainsi que des tapas portugaises.

Leur devise ? Elle est inscrite sur leur bar : **Savourez, dégustez l'instant présent !**

C'est une belle invitation à la détente, au plaisir des sens en bonne compagnie !

Contact : pariciparla38500@gmail.com



A VOS AGENDAS !



Janvier

Samedi 13
Cérémonie des vœux
11h - salle polyvalente

Samedi 13
Gestion des conflits
ADAC
10h-13h salle des associations

Dimanche 14
Repas des aînés
12h - salle polyvalente

Samedi 27 janvier
Soirée jeux
AEJ
18h - salle polyvalente

Février

Dimanche 4
Aligot
Sou des écoles
10h à 13h - salle polyvalente

St Etienne de Crossey

Décembre

Samedi 9
Concert de Noël
20h—salle des fêtes

Samedi 16 et Dimanche 17
Stage clown

Vendredi 22
Arbre de Noël
AS Crossey Foot
Salle des fêtes

Dimanche 31
Repas du Réveillon
Crossey Animations
20h - salle des fêtes

Nous souhaitons la **bienvenue à une nouvelle entreprise à Saint-Aupré :**



Nadège REQUET 

Soins Energétiques
des Personnes et des Chevaux

Accompagnement
Individuel et Ateliers

tél : 06 87 53 08 39

St Aupré (38960) www.requetnadege.vpweb.fr

Pour connaître le **médecin de garde appeler le 15**

Le Petit Monde de Saint-Aupré n°124

Directeur de Publication :
Pierre DURAND

Tirage : 480 exemplaires
Conception, impression :

Mairie de Saint-Aupré
Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Comité de rédaction : Julie Billion-Grand, Thérèse Riondet,
Pierre Galland, Véronique Bally, Allan Irvine,
Nadia Jarrige, Philippe Schneider

PAYS VOIRONNAIS : **COLLECTE PENDANT LES FÊTES**

Les agents de collecte travaillent tous les jours fériés à l'exception de Noël et du jour de l'an.

Les prochains jours de Noël et de l'an sont un lundi.

Ainsi :

- Pour les usagers habituellement collectés le lundi matin (jusqu'à 10h30) : la collecte sera effectuée **les mardis 26 décembre et 2 janvier jusqu'à 12h.**

- Pour les usagers habituellement collectés le lundi après-midi (de 11h à 18h) : la collecte sera effectuée **les mardis 26 décembre et 2 janvier entre 11h et 21h.**

- Vos poubelles jaunes et bleues sont collectées habituellement un lundi sur deux



et pourtant, vous n'avez pas de dates sur vos calendriers ? Vous êtes également concernés par ce rattrapage.

Pour éviter les oublis, pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir ...

- Pour les usagers habituellement collectés les mardis : laisser vos containers sortis plus longtemps car la collecte pourra être plus tardive.

Attention, les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

Pour en savoir plus :
0800 508 892 ou
www.paysvoironnais.com

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : 16H00 - 19H00

Mardi : 13H30 - 17H45

Jeudi : 13H30 - 17H45

Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champdoraz - 38960 Saint-Aupré

Email : accueil@st-aupre.fr